

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-4344-2026

---

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

---

HYDRO-QUÉBEC (TRANSPORT ET  
DISTRIBUTION) –  
MÉCANISME DE TRAITEMENT DES  
SURPLUS ET MANQUES À GAGNER (MTSM)

---

HYDRO-QUÉBEC,

Demanderesse

-et-

REGROUPEMENT POUR LA TRANSITION,  
L'INNOVATION ET L'EFFICACITÉ  
ÉNERGÉTIQUES (RTIEÉ),  
un Regroupement comprenant les organismes  
suivants : l'Association québécoise de lutte  
contre la pollution atmosphérique (AQLPA),  
Stratégies Énergétiques (S.É.), le Groupe  
d'Initiatives et de Recherches Appliquées au  
Milieu (GIRAM) et Énergie solaire Québec  
(ÉSQ).

Demandeur en Intervention

---

**DEMANDE D'INTERVENTION**

**Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)**

M<sup>e</sup> Dominique Neuman, LL. B.  
Procureur

Le 21 août 2026



1 - Par la présente, le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)*, un Regroupement comprenant les organismes suivants : l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*, *Stratégies Énergétiques (S.É.)*, le *Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)* et *Énergie solaire Québec (ÉSQ)*, loge une demande d'intervention auprès de la Régie de l'énergie au présent dossier R-4344-2026 : Hydro-Québec (Transport et Distribution) – Mécanisme de traitement des surplus et manques à gagner (MTSM).

## **I NOM ET COORDONNÉES DU DEMANDEUR EN INTERVENTION**

2 - Les noms et coordonnées des demandeurs en intervention, pour fins de communication, sont les suivantes:

***Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)***

a/s M<sup>e</sup> Dominique Neuman, Procureur  
1 Est, Rue de Castelnau, BP 101  
Rez-De-Chaussée, Accès Ouest (Entrée 101)  
Montréal (Qc) H2R 1P1  
Téléphone: 514 903 7627  
Courriel: energie @mlink.net

## **II NATURE DE L'INTÉRÊT ET REPRÉSENTATIVITÉ DES DEMANDEURS EN INTERVENTION**

3 - La présente demande est logée par le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)*, un Regroupement comprenant les organismes suivants : l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*, *Stratégies Énergétiques (S.É.)*, le *Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)* et *Énergie solaire Québec (ÉSQ)*.

Les organismes constitutifs du Regroupement sont décrits en annexe à la présente.

### **III THÈMES QUI SERONT TRAITÉS DANS LA PREUVE OU LE MÉMOIRE DE L'INTERVENANT ET CONCLUSIONS RECHERCHÉES**

4 - Le Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ) cible sa présente demande d'intervention sur les sujets exprimés dans la liste de sujets déposée au présent dossier.

### **IV LA MANIÈRE DONT L'INTERVENANT ENTEND PRÉSENTER SA PREUVE ET SON ARGUMENTATION**

5 - Le Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ) participera aux **demandes de renseignements écrites à Hydro-Québec**. Il déposera ensuite une **preuve** sur les sujets énoncés et pourra loger des **demandes de renseignements écrites aux autres participants** quant à leurs propres preuves. Cette preuve sera présentée oralement lors de toute **audience** qu'il plaira à la Régie de convoquer, et nous pourrons également alors poser des **questions orales à Hydro-Québec et aux autres participants**. Puis, une **argumentation** sera présentée selon les modalités qui seront fixées par la Régie.

### **V BUDGET PRÉVISIONNEL DE PARTICIPATION**

6 - Le Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ) demandera, à un stade ultérieur, le remboursement de ses frais au présent dossier et dépose à cette fin un budget prévisionnel de participation.

**PAR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE :**

**ACCUEILLIR** la présente demande d'intervention du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* au présent dossier.

Le 21 août 2026



Dominique Neuman  
Procureur du *Regroupement*  
*pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)*



## **ANNEXE : LE REGROUPEMENT POUR LA TRANSITION, L'INNOVATION ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUES (RTIÉE) ET SES ASSOCIATIONS CONSTITUTIVES**

### **1. LES INTERVENTIONS ANTÉRIEURES DU REGROUPEMENT POUR LA TRANSITION, L'INNOVATION ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUES (RTIÉE) ET DE SES ASSOCIATIONS CONSTITUTIVES**

*Stratégies Énergétiques (S.É.), l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), le Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu (GIRAM) et Énergie solaire Québec (ÉSQ) représentent une tendance modérée au sein du milieu environnemental québécois.*

*Le Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉE), constitué de *Stratégies Énergétiques (S.É.)*, de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*, du *Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu (GIRAM)* et *Énergie solaire Québec (ÉSQ)* a pris part à plusieurs dossiers devant la Régie de l'énergie, dont notamment le dossier R-4043-2018 relatif au Plan directeur 2018-2023 de *Transition Énergétique Québec (ÉSQ)*, les dossiers R-4110-2019, R-4207-2022 et R-4210-2022 relatifs aux *Plans d'approvisionnement 2020-2029 et 2023-2032* d'Hydro-Québec Distribution (HQD) et sur un approvisionnement éolien, le dossier R-4150-2021 (et sa révision R-4163-2021) relatif aux investissements d'Énergir à Richmond (nouveau paradigme suite aux politiques gouvernementales), le dossier R-4167-2021 (Hydro-Québec TransÉnergie – Causes tarifaires 2021-2022), le dossier R-4270-2024 (Hydro-Québec Transport et distribution – Causes tarifaires), les dossiers R-4305-2025 et R-4307-2025 (Hydro-Québec Transport et distribution – Causes tarifaires) et les pourvois s'y rapportant devant une formation de révision de la Régie et en Cour supérieure), les dossiers R-4168-2021, R-4217-2022, R-4247-2023, R-4248-2024 et R-4271-2024 (Hydro-Québec TransÉnergie – Investissements 2022, 2023, 2024 et 2025), le dossier R-4169-2021 (HQD et Énergir – Mesures de décarbonation des bâtiments ainsi que les pourvois s'y rapportant devant une formation de révision de la Régie puis en Cour supérieure et en Cour d'appel), le dossier R-4189-2021 (cause tarifaire 2023-2033 d'Intragaz), les dossiers R-4194-2022, R-4199-2022, R-4202-2022, R-4231-2023, R-4268-2024, R-4303-2025 et R-4292-2025 (causes tarifaires, de rapports annuels et d'investissements de *Gazifère-Enbridge Gaz Québec* et sa stratégie de décarbonation) et le dossier R-4213-2022 (et les pourvois s'y rapportant devant une formation de révision de la Régie au Dossier R-4253-2024 puis en Cour supérieure), R-4244-2024, R-4257-2024, R-4287-2024 et R-4334-2026 (causes tarifaires, de rapports annuels et d'investissements d'Énergir).*

*Stratégies Énergétiques (S.É.), l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et le Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu (GIRAM) ont également pris part conjointement au dossier R-4008-2017 relatif à l'achat et à la vente de gaz naturel renouvelable par Énergir. Ils ont aussi pris part conjointement au dossier d'amélioration des technologies de l'information chez Énergir visant notamment à améliorer la gestion des programmes en efficacité énergétique. Ils ont également pris part conjointement au dossier relatif à l'extension du réseau de Gazifère à Thurso, notamment afin de permettre la conversion au gaz naturel de l'usine Fortress.*

*Stratégies Énergétiques (S.É.) et l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) ont aussi plusieurs fois été assistés d'Énergie solaire Québec (ÉSQ)*

dans la préparation de leurs interventions relatives à l'électricité solaire chez Hydro-Québec, notamment dès le dossier R-3551-2004 sur l'autoproduction électrique, alors que le président d'*Énergie solaire Québec (ÉSQ)* agissait comme témoin de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*. De plus, avant même de se joindre au présent *Regroupement*, le président d'Énergie solaire Québec avait aussi participé régulièrement comme témoin de SÉ et de l'AQLPA dans de nombreux dossiers devant la Régie de l'énergie, notamment quant à Hydro-Québec TransÉnergie (HQT).

Avant la constitution du présent *Regroupement*, l'AQLPA et *Stratégies énergétiques (S.É.)* ont pris part conjointement à de nombreux dossiers de la Régie de l'énergie depuis une vingtaine d'années, y compris de nombreux dossiers d'Hydro-Québec Distribution, d'Énergir (anciennement Gaz Métro) et de Gazifère inc. où furent traités leurs tarifs, leurs programmes et mesures en transition, innovation et efficacité énergétiques et leurs plans d'approvisionnement, de même qu'au dossier du Plan d'ensemble 2007-2010 de l'ancienne *Agence de l'efficacité énergétique (AEÉ)*. Elles ont également pris part à diverses activités et forums relatifs à la mise en œuvre du Protocole de Kyoto au Canada et au Québec. Elles sont des organisations non gouvernementales environnementales (ONGE) ayant notamment eu le statut d'observateur à la 11<sup>e</sup> *Conférence des parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques (COP-11)* qui s'est tenue à Montréal du 28 novembre au 9 décembre 2005. À cette occasion, elles avaient organisé, conjointement avec d'autres partenaires, une conférence d'experts internationaux sur la géothermie, ainsi qu'à l'installation d'une maisonnette chauffée à la géothermie à proximité du site de la Conférence.

Dans sa décision D-2000-138, la Régie a souligné que "*S.É. a su démontrer à la satisfaction de la Régie la pertinence de ses interventions dans les dossiers ayant un impact sur le développement durable.*" (p.8).

Dans sa décision D-2002-171 au dossier R-3490-2002, la Régie souligne que "*S.É. présente un point de vue nuancé de l'intérêt public et du développement durable qui peut éclairer la Régie*" (p. 7).

## **2. L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE (AQLPA)**

L'AQLPA est l'un des plus anciens organismes environnementaux du Québec, ayant été fondée en 1982 comme corporation sans but lucratif suivant la partie III de la *Loi sur les compagnies*.

Elle a pour objet de favoriser et promouvoir des politiques, des décisions, des actions, des aménagements et des idées conformes au principe du développement durable.

L'AQLPA a participé à de nombreuses audiences publiques et consultations relatives au développement énergétique au niveau pancanadien ainsi qu'au Québec, afin de renforcer les instruments réglementaires et les instruments de planification et afin de favoriser une stratégie de gestion à long terme des choix énergétiques incluant le développement de sources d'énergie moins polluantes, la conservation et l'efficacité énergétique.

L'AQLPA a développé au Québec des approches innovatrices dans l'atteinte d'objectifs environnementaux par des instruments incitatifs, fondés sur le partenariat (Projet *Un air*

d'avenir favorisant l'inspection, l'entretien et l'efficacité énergétique des véhicules routiers au Québec). Elle a réalisé des interventions relatives à l'*Accord Canada-États-Unis-Union européenne sur la pollution transfrontière* et d'autres accords internationaux relatifs à la qualité de l'atmosphère. Elle a été particulièrement active au cours des différents débats publics sur les politiques énergétiques et politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre au Canada et au Québec au cours de la dernière décennie.

### 3. STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

*Stratégies Énergétiques (S.É.)* est un organisme non-gouvernemental à caractère environnemental, fondé en janvier 1999, comme corporation sans but lucratif suivant la partie III de la *Loi sur les compagnies*.

Elle a pour mission de promouvoir les objectifs du développement durable dans les domaines de l'énergie, de la gestion des ressources, de l'aménagement du territoire et des transports, en favorisant une planification stratégique harmonisant les considérations environnementales, énergétiques, sociales et économiques, d'une manière équitable entre les générations et entre les nations. Cette mission est accomplie au moyen d'interventions publiques, de recherches et de communications.

*Stratégies Énergétiques (S.É.)* vise à développer des outils stratégiques de planification et de décision intégrant l'ensemble des filières de production énergétique desservant le marché, les perspectives de recherche-développement, les profils de consommation interne et les échanges nord-américains, suivant les principes du développement durable exprimés par le *Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Rapport Brundtland)* de 1987, *"Notre avenir à tous"*. Dans cette perspective, *Stratégies Énergétiques (S.É.)* examine les possibilités offertes non seulement par les instruments réglementaires directifs, mais également par des instruments incitatifs.

*Stratégies Énergétiques (S.É.)* a également pris part à de nombreuses audiences publiques et consultations relatives au développement énergétique au niveau pancanadien ainsi qu'au Québec. Elle a notamment pris part au *Processus national sur les changements climatiques* ainsi qu'au *Mécanisme québécois de concertation sur les changements climatiques*, deux processus gouvernementaux de concertation mis sur pied en vue de préparer la mise en œuvre du *Protocole de Kyoto*.

#### 4. LE GROUPE D'INITIATIVES ET DE RECHERCHES APPLIQUÉES AU MILIEU (GIRAM)

Actif depuis février 1983, le *Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu (GIRAM)* est un groupe entièrement bénévole qui vise à informer et mobiliser la communauté locale, régionale et nationale autour d'enjeux spécifiques à sa triple mission : la protection de l'environnement, l'aménagement durable du territoire et la mise en valeur du patrimoine national, et les choix de société sur lesquels ceux-ci se fondent.

Dans la poursuite de cette mission, il produit des études, assure une veille constante des activités industrielles locales, régionales et nationales. Il fait connaître les conclusions de ses recherches par le biais de mémoires, de publications, d'assemblées d'information et d'animation, d'expositions et d'autres moyens connexes. Il souhaite ainsi que ses travaux et activités entraînent des retombées positives pour son milieu en y apportant l'aide et le soutien nécessaires aux différents intervenants. Il contribue notamment à l'éducation relative à l'environnement de la population en général et des divers intervenants du milieu.

Au cours des dernières années, l'organisme a fortement défendu les énergies renouvelables et l'innovation technologique en matière énergétique. Il s'est aussi fait connaître comme chef de file de l'opposition citoyenne au projet de terminal méthanier Rabaska à Lévis, sa mobilisation contre le projet d'oléoduc Énergie Est et dans les dossiers de transport et d'entreposage de matières dangereuses et d'usage de sources énergétiques plus polluantes.

Le GIRAM possède une expérience spécifique quant aux enjeux des choix en transition, innovation et efficacité énergétiques. Quant à cette expertise spécifique du GIRAM, nous soulignons ce qui suit :

- Le GIRAM est un membre actif du *Front commun pour la transition énergétique* au Québec, qui a réalisé de multiples interventions quant à la transition énergétique au Québec et au choix des filières.
- Dans différents dossiers énergétiques, le GIRAM a particulièrement contribué à soumettre des propositions de modifications aux programmes et mesures prévus (ou de nouvelles mesures) visant à accroître l'efficacité énergétique et accroître la conversion vers l'énergie électrique et renouvelable.
- Une représentante du GIRAM est membre du *Comité de liaison avec la communauté de la raffinerie Valéro*, de façon continue depuis sa mise en place en 2012.
- Le GIRAM s'est très activement impliqué et a formulé de multiples recommandations en vue d'orienter la fourniture de gaz naturel vers des sources environnementalement préférables, dont le biométhane et le biogaz, plutôt que vers le gaz de schiste. Le GIRAM y soulignait notamment, avec justesse, que davantage d'emplois au Québec seraient créés par l'essor de la filière du biogaz que par celle du gaz de schiste.

## **5. ÉNERGIE SOLAIRE QUÉBEC (ÉSQ)**

*Énergie Solaire Québec (ÉSQ)* est un organisme sans but lucratif indépendant et neutre promouvant l'énergie solaire (solaire photovoltaïque, solaire actif et solaire passif) au Québec depuis 1983, tout en appuyant l'ensemble des formes d'énergies renouvelables. En assumant le rôle d'intermédiaire entre le consommateur/utilisateur public et les acteurs corporatifs, ÉSQ a pour mission primordiale d'informer, d'éduquer et de sensibiliser tous les Québécois et Québécoises à l'utilisation optimale des ressources énergétiques et de favoriser l'émergence au Québec de la filière des énergies vertes.

En regroupant sous une même bannière les utilisateurs et les principaux fournisseurs de biens et de services liés au solaire dans le domaine de l'énergie et du bâtiment, ÉSQ est devenue, au fil des ans, un acteur incontournable au Québec. Depuis 1990, ÉSQ est le seul OSBL à publier le Répertoire des installateurs et consultants en énergie solaire au Québec.

Depuis 1995, ÉSQ participe à de nombreuses expositions commerciales partout au Québec permettant à de nombreux Québécois de voir les plus récentes technologies vertes disponibles sur le marché et de les sensibiliser à l'usage des énergies renouvelables.

ÉSQ intervient régulièrement dans les débats publics sur l'énergie. Depuis 1997, elle organise de fréquentes activités (soupers solaires-cliniques solaires-ateliers solaires-excursions solaires, etc.) s'adressant à un public général ainsi qu'aux divers intervenants des secteurs de l'énergie et du bâtiment au Québec.

La participation d'Énergie solaire Québec (ÉSQ) au présent Regroupement permet d'apporter une connaissance spécialisée et une expertise fondamentales sur les enjeux de l'intégration de la filière solaire à la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques au Québec, tant en réseau intégré qu'en réseaux autonomes d'Hydro-Québec Distribution.

---